

ministre. Ou le commissaire de la Gendarmerie royale a dit vrai, et alors c'est le très honorable premier ministre qui part. Ou le très honorable premier ministre a dit vrai, et c'est le commissaire de la Gendarmerie royale qui part. Il n'y a pas d'autre choix. Les deux ne peuvent rester, car il y en a toujours un des deux qui n'aura pas dit vrai, peut-être pas intentionnellement, mais qui n'aura pas dit vrai quand même.

J'ai été étonné de constater que le commissaire McLellan avait donné des réponses si vite, sans même qu'on lui pose des questions. D'après ce que j'ai pu voir, on ne lui a même pas posé de questions, et le commissaire de la Gendarmerie royale a donné des réponses, et vite à part ça, semblant content de les donner. L'impression qui s'est dégagée de cette attitude, non pas seulement chez moi mais aussi chez d'autres députés qui me l'ont dit, c'est que le commissaire de la Gendarmerie royale, sentant que cela n'allait pas trop bien depuis quelque temps, a profité de la circonstance pour faire certaines déclarations et dire, par après: maintenant, si le très honorable premier ministre veut me renvoyer, tout le monde va crier à la vengeance et ma position est assurée. Ça, monsieur l'Orateur, c'est une interprétation qui est tout à fait logique.

Si le très honorable premier ministre renvoie le commissaire McLellan, nombreux sont ceux qui diront: c'est de la vengeance. Et le commissaire est assuré de son poste ou du moins il voulait s'assurer de son poste de cette façon-là. Parce que, si on relit les témoignages, on verra que les réponses étaient vite données, que le commissaire a même avancé les questions, qu'il a volontairement suggéré les réponses, sans même attendre les questions. Il y a quelque chose de curieux.

Mais, d'un autre côté, tout cela a été soulevé parce que l'on veut détourner l'attention de l'affaire Munsinger pour lancer la pierre à un autre. Le très honorable chef de l'opposition serait content de pouvoir détourner l'attention qui est fixée sur lui vers le très honorable premier ministre pour essayer d'empêcher l'enquête de se faire sur l'affaire Munsinger.

Monsieur l'Orateur, il ne faudrait pas que la Chambre, ou la population canadienne, permette qu'on détourne l'attention du point principal, qui est l'enquête Munsinger elle-même.

Pour ce qui est de l'autre problème, le très honorable premier ministre nous a donné des explications. Il nous a déclaré ce qu'il avait dit ce jour-là, lorsqu'il a demandé les rapports. Comme je le disais tout à l'heure, cela vient en contradiction avec ce que le commissaire de la Gendarmerie royale a dit.

Le très honorable premier ministre sait fort bien maintenant qu'il ne reste qu'une seule solution pour lui et pour la Gendarmerie royale. Cela ne devrait pas lui demander beaucoup de temps à prendre cette décision. J'admets que l'interrogatoire ou le contre-interrogatoire du commissaire McLellan n'est pas encore survenu. S'il voulait corriger ou justifier certaines réponses qu'il a données, à ce moment-là, le très honorable premier ministre aurait un rôle à jouer. Si c'est corrigé dans le sens que le très honorable premier ministre a déclaré, l'affaire s'arrangera, sinon il devra congédier le commissaire McLellan.

Puis-je vous signaler, monsieur l'Orateur, qu'il est six heures?

M. Valade: Est-ce que je pourrais poser une question?

[Traduction]

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DÉBATTUES SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

M. l'Orateur, Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge): les affaires extérieures—la Chine continentale—possibilité d'admission; le député de Springfield (M. Schreyer): l'agriculture—Livre blanc sur la politique nationale; le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles): la sécurité de la vieillesse—relèvement à \$100 par mois.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

CHANGEMENT DE L'HEURE DE LA MISE AUX VOIX DE L'AMENDEMENT À LA MOTION DE SUBSIDES

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de l'heure de la mise aux voix de la motion de subsides, qui est prévue pour 8 h. 15 ce soir. Comme le premier ministre a fait une importante déclaration aujourd'hui, la Chambre ne serait-elle pas disposée à permettre à chacun des partis de l'opposition de faire au moins une brève déclaration? A l'unanimité, la Chambre consentirait peut-être à attendre, pour la mise aux voix, que le député de Lapointe ait terminé ses observations et que les chefs du Crédit social et de mon parti aient pris la parole.

Des voix: Entendu.

M. Knowles: Je proposerais, monsieur l'Orateur, que nous différions la mise aux voix jusqu'à 9 heures afin de partager également le temps entre 8 et 9 heures entre ces députés.